Retour d'expérience – en PACA

Fiche n°02 / Février 2019

L'intercommunalité, un moteur de la réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative du Pays Salonais.

Né de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18/05/2005, le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à donner leurs chances aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, en construisant un parcours de réussite individualisé, avec des objectifs déterminés dans la durée.
Le Territoire du Pays Salonais met en œuvre ce programme en direction des enfants les plus fragiles habitant les quartiers prioritaires de son territoire. En 2015, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a permis d'expérimenter une organisation territoriale non prévue par la loi, en passant, comme le contrat de ville, à un niveau intercommunal. Les résultats positifs ont permis de faire évoluer la loi et font l'objet d'une attention particulière au niveau national.

L'ACTION EN BREF

> ***Nom*** : Programme de Réussite Éducative (PRE) Territoire du Pays Salonais - Métropole Aix Marseille Provence (AMP)

> ***Objectif*** : Construire avec l'enfant et sa famille un parcours de réussite

> ***Public*** : enfants de 2 à 16 ans présentant des premiers signes de fragilités et résidant dans un quartier prioritaire des ville.

> ***Pilotage*** : Service Politique de la ville/ équipe opérationnelle PRE MAMP - Territoire du Pays Salonais Provence

> ***Durée*** : Créé en 2007, le PRE de Salon s'est étendu au Territoire du Pays Salonais en 2015 incluant ainsi les quartiers prioritaires de la ville de Berre l'Étang.

> ***Principaux impacts*** :
- Un taux important de sorties positives
- Une politique éducative locale cohérente
- Une modification du cadre réglementaire

CONTEXTE ET ORIGINES : UN LIEN FORT AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Projet de Réussite Éducative (PRE) de Salon est né en 2007. Tout en respectant la loi qui imposait un portage juridique indépendant à travers un établissement public local, le PRE s'est caractérisé, dès le départ, par un ancrage fort à la politique de la ville.

Ainsi, de 2007 à 2015, alors que le dispositif était porté au niveau juridique par la caisse des écoles de la ville, il dépendait du même élu que celui de la politique de la ville. Sur d'autres territoires, le portage politique du PRE est commun aux services jeunesse/ éducation/CCAS. Durant cette période, le dispositif s'est déployé sur les 3 quartiers en CUCS de la ville de Salon (les Canourgues, la Monaque, les Bressons). Progressivement, le nombre d'enfants et de parents accompagnés s'est développé, les partenariats se sont construits.

En 2014, alors que le contrat de ville passe de l'échelle municipale à intercommunale, se pose la question de l'échelle du PRE. Accompagnée par le cabinet Trajectoires Reflex et soutenue par l'État (PDEC, Éducation nationale), l'équipe obtient l'autorisation du CGET d'expérimenter le programme à l'échelle intercommunale et un portage direct par L'EPCI (établissement public de coopération intercommunale).

> La réussite éducative intègre de multiples dimensions.

LE PORTAGE INTERCOMMUNAL, UNE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE

Le passage du PRE du Pays Salonais au niveau intercommunal, dès 2015, a permis d'améliorer la cohérence territoriale en matière de politique éducative, mais aussi d'enrichir le contrat de ville de ce lien continu avec des habitants.

UNE MEILLEURE COHÉRENCE DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE

• Cohérence territoriale

L'échelle intercommunale a facilité l'extension du PRE aux quartiers prioritaires de la ville de Berre l'Etang, sans devoir passer par un dédoublement de postes, d'équipements, de formations. Par ailleurs, le nouveau portage permet au dispositif de profiter des infrastructures de la politique de la ville (expertise, expérience, ingénierie technique, cadre existant, logique de réseau).

En 2015, l'équipe est ainsi passée de 2 à 3 référentes de parcours pour permettre ce développement, tout en permettant à chacune d'intervenir sur les 2 communes. L'arrivée du PRE sur le nouveau territoire s'est réalisée de manière progressive. Dans un premier temps, seul un groupe scolaire (école maternelle et élémentaire) était concerné : une petite échelle pour mieux identifier les partenaires et les ressources du territoire, construire des relations de confiance avec les familles, créer des dynamiques de partenariat. Les premiers enfants ont été orientés à partir de juin 2016 et le PRE est devenu opérationnel sur l'ensemble du territoire en janvier 2017.

« (...) une petite échelle pour mieux identifier les partenaires et les ressources du territoire, construire des relations de confiance avec les familles, créer des dynamiques de partenariat. »

• L'articulation des approches individuelles et collectives

En s'intéressant à la situation individuelle de l'enfant, le PRE représente un outil complémentaire à l'approche collective et à la politique éducative de droit commun. De même, le contrat de ville soutient principalement des porteurs de projets qui mènent des actions éducatives dans une approche collective. Le lien de l'équipe PRE avec le chargé de mission réussite éducative du contrat de ville, permet la co-construction de la thématique réussite éducative du contrat de ville dans sa partie collective.

Plus largement, le lien avec l'ensemble de l'équipe du contrat de ville facilite l'orientation des familles vers les actions, en fonction des besoins spécifiques : comme par exemple « permis Parents TMS (transport, mobilité, solidarité) » ou les chantiers d'auto-réhabilitation de logement mené par *Propulse*...

LE PRE INTERCOMMUNAL, UN ATOUT POUR LE CONTRAT DE VILLE

Au-delà de cette fonction d'orientation, de mise en lien et en cohérence, le PRE représente aussi un outil de diagnostic et d'observation permanente. Le contact régulier avec des familles améliore le repérage des freins à l'accessibilité de publics « invisibles » permettant de faire évoluer toutes les thématiques du contrat de ville. Ainsi, Le PRE a ainsi été impliqué dans la démarche de rénovation urbaine : dans la démarche de participation des habitants, dans l'accompagnement des familles concernées par la rénovation...

RECONNAISSANCE ET ESSAIMAGE

Les premiers résultats de cette expérimentation, tant au niveau de l'action que de l'organisation ont alors été salués. La transparence de la gestion financière a rassuré l'État. Ainsi, en octobre 2016, une instruction autorise le portage intercommunal du PRE. Dans son annexe 3, la présentation du modèle type est inspiré du modèle du Pays Salonais. Aujourd'hui, le PRE salonais est sollicité pour intervenir dans des séminaires du CGET et plusieurs PRE ont choisi d'évoluer vers une dimension intercommunale via un portage direct par L'EPCI.

DES PARTENARIATS AU SERVICE D'UNE APPROCHE GLOBALE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Au Pays Salonais, la réussite éducative est conçue au-delà de sa dimension scolaire, pour intégrer des dimensions éducatives, de parentalité, de soin, de loisir visant l'épanouissement de l'enfant, la confiance en soi, la relation aux autres et à la société, le rapport aux apprentissages. Cette approche globale implique la participation, la construction, l'animation de relations partenariales avec des acteurs divers.

L'EFFICACITÉ DES ORIENTATIONS, FRUIT DE LA COLLABORATION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Education Nationale représente un partenaire majeur qui garantit l'efficacité des orientations. Si certains enfants sont orientés via des travailleurs sociaux (MDS, CAF), des associations locales, voire la famille, la majorité des enfants (75%) sont orientés par l'Education Nationale. Le PRE est un dispositif de prévention précoce, il intervient dès les premiers signes de fragilités. Le caractère « universel » de l'école permet de repérer des enfants qui ne seraient pas visibles autrement. Les critères d'orientation peuvent concerner des fragilités d'ordre scolaire, de comportements, des difficultés d'accès aux soins, à des loisirs sportifs et culturels, un besoin repéré de soutenir l'exercice de la parentalité.

CONSTRUIRE UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARENTS

Le partenaire qui oriente l'enfant commence toujours par un dialogue avec la famille et recherche les premiers signes d'adhésion. Pour commencer, la fiche de repérage est co-signée par le partenaire et les parents. Au final, moins de 1% des familles qui sont orientées vers un référent PRE refusent de participer au dispositif.

Le PRE du pays Salonais accorde une importance primordiale au soutien à la fonction parentale. Dans une logique de « pouvoir d'agir », il s'agit à la fois de reconnaître et valoriser les parents dans leur rôle de premier éducateur de l'enfant, mais aussi de soutenir l'autonomie des familles pour amplifier l'impact de l'accompagnement et la pérennité des résultats. Grâce à des analyses de pratiques professionnelles, les référentes de parcours travaillent leurs postures et veillent à rester dans le faire « avec » et permette ainsi à l'enfant et ses parents d'agir dans leurs trajectoires de vie.

> « Le PRE est un dispositif de prévention précoce, il intervient dès les premiers signes de fragilités. »

L'orientation « famille » du PRE du Pays Salonais se reflète aussi dans les profils des référents : Conseillère en économie sociale et familiale, médiatrice familiale, conseillère conjugale et familiale. Le référent met en œuvre le parcours, encourage la famille, accompagne les pas en avant, comme les pas en arrière. Il s'agit de prioriser les actions en fonction des objectifs définis dans le parcours de l'enfant.

UN TAUX IMPORTANT DE SORTIES POSITIVES, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Pour jouer leur rôle de mise en lien au service du parcours, les référents de parcours participent ou animent de nombreuses réunions avec les partenaires : l'équipe éducative de l'école, le groupe prévention de décrochage scolaire, le réseau parentalité, la thématique réussite éducative du contrat de ville... le référent de parcours est amené à travailler

> L'action «A plus dans le bus »

FOCUS ACTION : À PLUS DANS LE BUS

L'action « A plus dans le bus » vise le soutien de la transition élémentaire-collège. Si ce passage est délicat pour tous, il l'est encore plus pour les familles du quartier des Canourgues dont un enfant est orienté en 6ème SEGPA. Car le collège qui propose cette section est bien plus éloigné du quartier que le collège de secteur. Le passage en 6ème signifie donc pour ces enfants de nouvelles habitudes : préparer la carte de bus, repérer l'arrêt, la direction, l'arrêt du changement, les numéros de bus et l'arrêt final, dans un sens et dans l'autre : un stress supplémentaire pour la famille, qui pousse certains à refuser cette orientation.

Dès le début de l'été, l'action « A plus dans le bus » invite donc les familles concernées à préparer ensemble cette étape vers plus d'autonomie. En cette après-midi de juillet 2018, 4 enfants participent à ce temps collectif d'information, dans une salle du guichet enfance-jeunesse, accompagnés d'un ou plusieurs parents, frères, sœurs. Alors que les enfants retrouvent avec joie des camarades de jeu, des mamans partagent leur inquiétude face à ce changement : est-ce que mon enfant va s'adapter à ce changement ? Les parents commencent à se connaître et l'entraide s'installe. La semaine prochaine, on se donne rendez-vous directement dans le bus, d'abord avec les parents, puis une seconde fois, seulement entre futurs collégiens.

avec des professionnels d'horizons divers : professeur, psychologue, assistant social, professionnels du soin, membres d'associations. Le référent de parcours doit aussi évaluer la situation et connaître les limites du dispositif pour pouvoir éventuellement passer le relai à la protection de l'enfance ou au suivi éducatif.

Ce PRE accorde une importance particulière aux actions santé. Une orthophoniste assure des vacations qui permettent de réaliser des bilans et faire le lien vers des orthophonistes installées en libéral et ainsi accélérer les prises en charge (un an et demi d'attente en moyenne). En ce qui concerne les accompagnements de soin non pris en charge par la Sécurité Sociale, les familles sont accompagnées à développer leur autonomie financière, en veillant à ce qu'une partie du coût soit auto-financée (environ 1/3).
Selon les objectifs identifiés (éducatif/social, scolaire, santé, parentalité, culturel/sportif), le parcours est mis en œuvre en sollicitant des actions qui relèvent pour 52 % du droit commun et pour 48% de la réussite éducative.
Cette synergie d'actions porte ses fruits, avec un taux important de sorties positives (53% atteinte complète des résultats, 29% atteinte partielle) et pour 88% une évolution satisfaisante de la situation de l'enfant.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Pour l'année 2018-2019, les axes prioritaires s'articulent autour de la prévention de la rupture scolaire, la santé (accompagnement au parcours de soin) et le soutien à la fonction parentale (valorisation des compétences, renforcement du lien parent-école).
Une réflexion va être menée sur un développement de 2ème niveau du PRE. Dans des quartiers hors QPV, des « poches de précarité» sur des communes rurales (villes de saint-Chamas, communes de val Durance) sont identifiées. Une concertation avec les services de l'Etat, l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la CAF, les villes et la MAMP/ Territoire du Pays Salonais pourra être menée (gouvernance, financement, modalités d'intervention).

Une démarche d'évaluation va être menée afin de produire une appréciation de la plus-value de l'action du dispositif, de ses effets en questionnant :
> l'intégration du PRE dans les politiques locales,
> l'évolution dans la situation de l'enfant suivi,
> la pertinence des moyens mobilisés.

EN PRATIQUE

LE PRE DU PAYS SALONAIS EN QUELQUES CHIFFRES

• 192 enfants suivis durant l'année scolaire 2017/2018 (214 enfants suivis en 2017)
Dont 79% de Salon de Provence / 21% de Berre l'Etang
• 76 enfants suivis par référent temps plein
• Durée moyenne du parcours fini : 13 mois
• Parcours individualisés : 100%
• Actions hors temps scolaires : 100%
• L'équipe : 1 coordinatrice, 1 assistante administrative, 3 référents de parcours

LE PARTENARIAT

2 équipes pluridisciplinaires de soutien, regroupe notamment des membres de l'Education nationale, de la CAF, des villes, d'associations locales…
L'équipe de réussite éducative poursuit plusieurs objectifs :
• Veiller à la mise en place et au bon déroulement du dispositif au niveau du territoire.
• Croiser les regards de différents professionnels sur des situations individuelles.
• Valider les entrées et les sorties sur le dispositif et les parcours personnalisés des enfants inscrits.
• Faire remonter les besoins du territoire afin de développer de nouvelles réponses et actions.
• Permettre à l'équipe opérationnelle de prendre une distance par rapport aux situations des enfants.

BUDGET

Financement 2018 :
• CGET : 150 000 euros
• MAMP Territoire du Pays Salonais : 86 500 euros et 30000 de charges indirectes.
• Villes de Salon de Provence et Berre l'Etang : financement indirect (charges supplétives, mises à disposition de locaux…)

Dépenses :
• 83 % charges de personnels (équipe opérationnelle et 500 h de vacations)
• 10 % prestations de service (scolarité, loisirs, santé)
• 3 % Formations équipe
• 4 % : fournitures non stockées (documentation maintenance logiciel)

OUTILS

Le logiciel de suivi des parcours individuels «Essonne consultant» qui facilite le suivi et l'évaluation du dispositif.

POUR ALLER PLUS LOIN…

www.cget.gouv.fr/education/reussite-educative
Présentation du dispositif, lien vers les enquêtes annuelles 2015 – 2016, les études quantitatives et qualitatives, l'instruction de 2016.

CONTACT

• Stéphanie Martinez
Coordinatrice Programme de Réussite Educative
MAMP Territoire du Pays Salonais
stephanie.martinez@ampmetropole.fr

Directeur de publication : Mustapha Berra
Rédaction : Laetitia Derenne avec l'appui de Stéphanie Martinez
Coordination : Laetitia Derenne
CITÉ RESSOURCES - Centre de ressources politique de la Ville PACA
18, Boulevard Camille Flammarion - 13001 Marseille
04 96 11 50 41/ contact@crpv-paca.org / **www.cite-ressources.com**